

Compte rendu du Conseil Municipal d'ESPAGNAC du samedi 01 avril 2023

Présents : Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Philippe BRUNET, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL

Représentés : Isabelle MONTAGNE par René MARTINIE, Jean-François CONDAT par Marie-Christine FAURE

Secrétaire de la séance : Marie-Claude MARQUE

DE_2023_004 - **Vote du compte administratif 2022- Caisse des Écoles d'Espagnac** : (8 votes POUR / 8)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la Caisse des Ecoles, dressé par Madame le Maire d'Espagnac, , à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	232.73			4 353.99	232.73	4 353.99
Opérations exercice		232.73	111 788.07	115 344.45	111 788.07	115 577.18
Total	232.73	232.73	111 788.07	119 698.44	112 020.80	119 931.17
Résultat de clôture				7 910.37		7 910.37
Total cumulé				7 910.37		7 910.37
Résultat définitif				7 910.37		7 910.37

DE_2023_005 - **Vote du compte de gestion 2022- Caisse des Écoles d'Espagnac** : (10 votes POUR / 10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la Caisse des Ecoles dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE_2023_006 - **Affectation du résultat de fonctionnement 2022- Caisse des Écoles d'Espagnac** : (10 votes POUR / 10)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 7 910.37€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

d'affecter le résultat de fonctionnement à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002) pour 7 910.37€.

DE_2023_007 - **Vote du compte administratif 2022 d'Espagnac** : (8 votes POUR / 8)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la Mairie, dressé par Madame le Maire d'Espagnac, , à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 043.23		237 149.31		248 192.54
Opérations exercice	112 115.01	75 105.33	315 078.40	430 178.94	427 193.41	505 284.27
Total	112 115.01	86 148.56	315 078.40	667 328.25	427 193.41	753 476.81
Résultat de clôture	25 966.45			352 249.85		326 283.40
Restes à réaliser	60 000.00	54 507.00			60 000.00	54 507.00
Total cumulé	85 966.45	54 507.00		352 249.85	60 000.00	380 790.40
Résultat définitif	31 459.45			352 249.85		320 790.40

DE_2023_008 - **Vote du compte de gestion 2022 d'Espagnac** : (10 votes POUR / 10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la Mairie dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE_2023_009 - **Affectation du résultat de fonctionnement 2022 d'Espagnac** : (10 votes POUR / 10)

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 352 249.85€, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	237 149.31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	280 888.00
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT :	115 100.54
Résultat cumulé au 31/12/2022	352 249.85
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	31 459.45
Solde disponible affecté à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	320 790.40

DE_2023_010 - **Vote du budget primitif 2023 de la Caisse des Écoles** : (10 votes POUR / 10)

Vu les restes à réaliser de l'année 2022 et la reprise anticipée des résultats de l'année 2022 ;

Madame le Maire procède à une présentation du budget primitif 2023 de la Caisse des Ecoles qui s'équilibre entre les dépenses et les recettes, de la façon suivante : * En Fonctionnement : 120 751.37 €. * En l'investissement : 300.00 €.

Après discussion, le budget est voté, par chapitre, à l'unanimité.

DE_2023_011 - **Vote du budget primitif 2023 de la Mairie d'Espagnac** : (10 votes POUR / 10)

Vu les restes à réaliser de l'année 2022 et la reprise anticipée des résultats de l'année 2022 ;

Madame le Maire procède à une présentation du budget primitif 2023 de la Mairie qui s'équilibre entre les dépenses et les recettes, de la façon suivante

: * En Fonctionnement : 707 106.00 € * En l'investissement : 436 585.45 €.

Après discussion, le budget est voté, par chapitre, à l'unanimité.

DE_2023_012 - **Vote des taux d'imposition 2023** : (10 votes POUR / 10)

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2023, Madame le Maire propose aux membres du Conseil, de statuer sur le taux d'imposition des taxes pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023.

Soit le détail suivant :

Taxe Foncière (sur le bâti) : 34,41 % - Taxe Foncière (sur le non bâti) : 87.10 % - Taxe Habitation (s/les RS) : 11.15 % ,

DE_2023_013 - **FDEE 19 - Participation 2023** : (10 votes POUR / 10)

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 2 895,32€ au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19, participation fiscalisée de 2 895,32€ pour 2023

DE_2023_014 - **Renouvellement contrat de maintenance de l'éclairage public** : (10 votes POUR / 10)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de maintenance de l'éclairage public avec la société CITEOS est arrivé à échéance.

Il convient donc de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler, à compter du 1er janvier 2023, le contrat de maintenance de l'éclairage public suivant la proposition de la société CITEOS (annexe jointe).

DE_2023_015 - **Organisation du temps scolaire à la rentrée 2023** : (10 votes POUR / 10)

En accord avec l'ensemble des mairies et des écoles du RPI, il a été proposé de reconduire l'organisation du temps scolaire pour septembre 2023.

L'organisation retenue en 2020, était la suivante. Temps scolaire : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'organisation des rythmes scolaires, à savoir 4 jours par semaine et indique que des modifications pourront être apportées, en fonction des informations qui seront collectées lors de la réunion d'information organisée entre l'école, la mairie et les parents d'élèves.